

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 21 mai 2014

Présents : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Pierre Barbier, Julie faivre, Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra, Gildas Porcheron, Andrée Séquier, Gilles Breton, Dominique Parein, Michel Olivier

Le conseil débute par la présentation de Mr Berthier, nouvel acquéreur et repreneur de l'hôtel des Grands Goulets au hameau des Barraques. Il a ouvert depuis début mai un bar-restaurant pour l'été et l'automne, avec quelques chambres disponibles pour l'hébergement. Les élus lui expriment leur plaisir de voir cet établissement emblématique rouvrir ses portes, et lui suggèrent l'organisation d'une inauguration auprès de la population locale. La date du vendredi 6 juin est retenue. Par ailleurs, les élus le rencontreront prochainement avec le SPANC au sujet de la mise aux normes de l'assainissement autonome du bâtiment.

Délibérations du conseil

→ Présentation du projet d'échange de terrain entre la commune et Mr Claude Vignon au hameau du Briac : il s'agit de déplacer une section de route communale passant au droit d'un de ses bâtiments pour la replacer derrière son bâtiment. L'intégralité des frais de l'échange est à la charge du demandeur Mr Vignon : réalisation de la nouvelle voirie communale, frais de géomètres, frais notariés, frais d'enquête publique...

Le projet présenté est approuvé à la majorité des voix (Claude Vignon ne prenant pas part au vote), une enquête publique sera lancée après désignation du commissaire enquêteur et publicité de l'enquête.

→ L'association « les yeux fertiles » a déposé une demande de subvention dans le cadre de l'organisation du festival des Chapelles en Royans-Vercors. Le conseil décide à la majorité d'attribuer une aide de 100€ (8 voix pour).

→ L'association « ensemble le jardin musical » a demandé l'aide de la commune pour l'organisation de leur stage musical au village fin août, notamment pour la promotion et la communication des concerts gratuits proposés à la population. Le conseil approuve, et décide à la majorité d'attribuer une aide de 100€ (8 voix pour).

→ L'indemnité de conseil et de confection des budgets allouée au Trésorier de La Chapelle en Vercors est approuvée à l'unanimité.

→ La Décision Modificative n°1 du budget eau et assainissement est présentée : il s'agit de modification comptable des montants d'amortissement. Décision approuvée à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Dominique Parein présente le travail de la commission école sur les nouveaux rythmes scolaires : les Temps d'Activité Périscolaire auront lieu pendant la pause méridienne, 3x1h. Le programme d'activité pour l'année prochaine a été présenté, l'encadrement des activités se fera par des intervenants et par Mme Myriam Audeyer, pour un coût global de 4 669,50€ annuel. L'Etat versera une aide de 3 150€, laissant à charge pour la commune 1 519,50€, soit 43,41€ par enfant pour l'année. Ce coût sera à la charge de la commune la première année comme décidé lors d'un précédent conseil municipal.

Myriam Audeyer gèrera les inscriptions des enfants aux activités par trimestre. A cette fin, elle sera équipée d'un téléphone portable professionnel fourni par la commune.

Lors des dernières rencontres avec les représentants de la commune de St Julien, il a été accepté la proposition de ne constituer qu'une seule commission école intercommunale afin de faciliter le travail de cette commission et les relations entre les deux communes.

Une information sur la mise en place des TAP sera faite dans le prochain bulletin municipal, dans un courrier aux parents d'élèves et dans le guide de la rentrée 2014-2015.

→ Etude géotechnique complémentaire pour le lotissement La Chicoune : la mairie a analysé et collecté les interprétations et propositions techniques différentes des 3 bureaux d'études ayant répondu à la consultation.

- Fondasol propose des investigations jusqu'à 10m avec des essais pressiométriques mais doit fournir une proposition finale après relecture des études antérieures,
- SIGSol propose des sondages jusqu'à 20m avec des essais pressiométriques en option,
- Alpes Géo Conseils propose des sondages jusqu'à 20 m sans essais pressiométriques.

Il semblerait que la profondeur de 20m soit nécessaire pour éclaircir la présence de cavités et les risques de sous-tirages éventuels. Le conseil confirme son souhait de totale sécurité dans les résultats à obtenir et les constructions à édifier. La commission attend la proposition finale de Fondasol avant de trancher sur la solution technique et financière retenue. En vertu de cette pris de position communale, la commission bâtiments aura les pouvoirs délégués pour trancher sur cette décision.

→ La coiffeuse Mme Céline Zanella a écrit au conseil pour réclamer une meilleure disponibilité des places de stationnement devant son commerce (parking de la falaise). Elle sollicite le conseil pour intervenir auprès de la propriétaire du gîte « le Préfolet » afin qu'elle insiste auprès de sa clientèle pour stationner sur le parking de l'Ours, plus disponible. Ce problème a été soulevé en commission aménagement du village, les élus ont prévu de rencontrer Mme Rance avant l'été.

Informations au conseil

→ Gildas Porcheron informe le conseil de ses démarches auprès de la paroisse du Royans-Vercors pour la mise à disposition de l'église de St Martin : 0€ dans le cadre de concerts ou spectacles gratuits, 40€ dans le cadre de concerts ou spectacles payants.

→ Pierre Barbier rapporte l'avancement des travaux dans la maison Roche : les menuiseries bois ont été posées, les façades sont en cours, les volets seront posés la semaine prochaine. Les couloirs intérieurs sont en cours de réalisation par les services techniques. Il reste les raccordements électrique et télécom en attente. Une commission bâtiments se réunira le 27 mai à 14h30. La commercialisation des logements pourra débuter en juin, un groupe de travail fera des propositions pour lancer celle-ci.

→ Le personnel administratif présente aux élus l'ensemble de ses missions et leur répartition entre les deux secrétaires.

Questions diverses

→ Giovanni Cadeddu a réuni récemment la commission urbanisme, et soulève le problème des petites constructions réalisées sans demande d'autorisation d'urbanisme. Il demande la vigilance des autres membres du conseil sur ce sujet, et fera un rappel réglementaire de prévention et d'information dans le prochain bulletin municipal. Les propriétaires des constructions illicites déjà repérées seront destinataires d'un courrier de la mairie leur demandant de se conformer à la réglementation.

→ Michel Olivier fait le compte-rendu de la rencontre avec le responsable du Centre Technique Départemental de St Jean en Royans pour l'aménagement des traversées de hameaux, suite à la commission aménagement du village. Le problème de vitesse aux hameaux des Moreaux et de Tourtres soulève un énorme problème de réglementation. En effet, cette route départementale reliant d'autres lieux, la vitesse y est réglementée à 90km/h. La commune, consciente du problème de sécurité, est en train d'étudier toutes les solutions envisageables pour limiter officiellement cette vitesse. Dans cette attente, la commune rappellera via ses moyens de communication que la vitesse excessive reste à proscrire dans tous les lieux habités, vitesse limitée ou non, pour la sécurité et le bien-être de tous.

→ Claude Vignon informe le conseil que la recherche est toujours en cours d'un nouveau camion pour les services techniques. Le camion actuel sera tout de même présenté aux Mines pour établir le diagnostic des réparations à effectuer.

→ Virginie Dal Pra fait un point sur l'organisation de la fête de la musique le 21 juin.

→ Il est demandé que les comptes-rendus des commissions communales soient diffusés à l'ensemble du conseil municipal pour plus de clarté sur les tâches et les projets de chacun. Il est également demandé que les dates des conseils municipaux soient plus rapprochées afin que leur contenu soit plus allégé, le temps que les nouveaux élus maîtrisent les dossiers et le fonctionnement de la commune.

→ Valérie Servien (l'atelier de reliure) demande l'autorisation pour l'installation d'un store extérieur devant sa vitrine. Sa demande est acceptée.

Secrétaire de séance : Andrée Séquier